

DECISION DE LA PRESIDENTE N°50/2025

OBJET : Assistance financière du cabinet Actipublic à la Communauté de communes de la Dombes

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la demande de sollicitation de la part de la Communauté de communes de la Dombes au cabinet Actipublic,
Vu la proposition d'assistance financière formulée par Actipublic le 21 août 2025,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2020_10_07_182 en date du 15 octobre 2020, n° D2021_04_04_099 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2021 et n°D2021_10_09_200 du Conseil communautaire du 14 octobre 2021,

Considérant que la Communauté de communes de la Dombes souhaite recourir aux services d'un cabinet d'expertise financière pour l'accompagnement dans différentes missions à forts enjeux financiers,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser le cabinet Actipublic à intervenir dans le cadre des besoins de la Communauté de Communes de la Dombes

Article 2 :

Les prestations réalisées seront rémunérées par application des prix unitaires suivants, dans une enveloppe budgétaire maximale de 40 000€ HT :

Montant facturé	P.U. en € HT
Prix journalier en cabinet	1 085 €
Prix horaire en cabinet	155 €
Réunion sur place	700 €
Visioconférence	310 €

Article 3 :

L'intervention prend effet à la date de notification au titulaire.

Article 4 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 3 octobre 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

